



58h par mois corresponds combien d'heure de travail chaque jour?

Par **59lille**, le **30/04/2013** à **11:10**

Bonjour,

J'ai toujours mal à comprendre le calcul de SMIC et l'heure qu'on doit travailler.

Exemple, à cause de certain problème, je ne peux que signer un contrat de 58h par mois avec l'entreprise. J'aimerais savoir en fait combien d'heure je dois travailler chaque jour (du lundi au vendredi).

Et par exemple le février 2003, il y avait que 20 jours ouvrables mais le mars et l'avril ont plus de 20 jours ouvrables. Ca veut dire chaque mois qu'on est payé le meme salaire mais parfois qu'on travaille plus pour certains mois???

Merci

Par **aliren27**, le **30/04/2013** à **14:05**

Bonjour,

quand vous avez un contrat de 58 heures par mois, que celui ci ai 31, 30 ou meme 28 jours, vous aurez toujours le meme salaire.....

idem pour ceux qui sont a temps plein, soit 151.67 par mois que ce soit celui de janvier 31 j ou fevrier 28 ...

cordialement

Par **moisse**, le **30/04/2013** à **17:04**

bonjour,

En tout état de cause s'agissant d'un temps partiel, votre contrat doit mentionner exactement les horaires et jours de travail.

Par **Lag0**, le **30/04/2013** à **18:18**

Bonjour,

Pour comprendre mieux ce qu'est la mensualisation, je vous propose ce dossier : <http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/remuneration,113/la-mensualisation,1025.html>